vertes de morts. Les insurgés continuaient de traiter les étrangers avec moderation. Le bruit court que Hangchow a été capturé par les insurgés. Au Japon, les nouveaux règlements ne sont pas satisfaisants. Les ordres des autorités japonaises relatifs au commerce anglais sont de nature à créer des differends.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Un decret impérial rendu le 12 février 1862, sur le rapport de S. Exc. M. le maréchal Randon, ministre de la guerre, vient de rapporter celui du 3 mai 1859 qui, par application de l'article 43 de la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée avait ouvert les engagements de 2 ans.

» Ainsi les engagements volontaires sans prime ne seront plus désormais reçus que pour sept années, durée normale prescrite par la loi de 1832.

» Quant aux engagements après libération et avec prime, ils continueront seuls à être comme les rengagements, contractés pour une durée de deux ans, en conformité de la loi du 24 juillet 1860. »

L'administration des douanes, après avoir pris l'avis des commissaires-experts du gouvernement, vient de decider que les lames en bois garnies de mailles en fils de coton, de laine ou de lin, pour métiers à tisser, devaient être rangées dans la classe des rots ou peignes à tisser, dont elles sont le complement necessaire. Il résulte de cette decision qu'à l'avenir des lames dont il s'agit seront assujetties, à leur importation d'Angleterre ou de Belgique, au droit de 50 francs les 100 kilogrammes.

Le tribunal civil de la Seine vient de rendre une decision qui intéresse les societes de secours mutuels.

Ce tribunal a décide que les sociétés de secours mutuels ne sont pas des *établissements publics* mais des ÉTABLISSEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE ; en consequence, ces societes ou leurs presidents, en leur nom, n'ont pas besoin, pour ester en justice, de l'autorisation administrative.

VILLE DE ROUBAIX

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil municipal de la ville de Roubaix.

Seance du 10 février 1862.

COMMUNICATION SUR LES TRAVAUX DE VILLE EN VOIE D'EXÉCUTION.

Messieurs,

La situation generale des affaires et les conseils de la prudence vont, sans doute, nous obliger à ralentir l'elan que, secondés par le Conseil municipal, nous avions imprimé à l'administration de notre ville. Nous croyons devoir profiter de ce temps d'arrêt, dont nous esperons que la durée ne sera pas trop longue, pour jeter nos regards en arriere et vous presenter un expose sommaire de ce qui a été fait dans l'interêt de notre ville, depuis que la confiance du gouvernement a remis l'autorité en nos mains.

Nous nous plaisons à reconnaître qu'à notre entree en fonctions, nous avons trouvé les finances de la ville dans un état florissant, et que les principaux projets dont nous avons eu à nous occuper avaient été conçus par nos predecesseurs ; ce sont : l'Abattoir, l'Hôpital, les Bains et Lavoir publics, l'église du Tilleul et son presbytère, la distribution d'eau de la Lys, les nouveaux developpements donnés à la Condition publique.

L'abattoir, vote en 1852, a été autorisé par decret impérial du 14 avril 1859 : l'adjudication a eu lieu le 16 juillet 1860, pour 144,500 fr. Les travaux sont presque entièrement terminés.

L'hôpital Napoléon, proposé en 1853, n'a été definitivement vote par le Conseil que le 23 septembre 1859 : l'adjudication a eu lieu en sept lots le 15 juillet 1861 pour la somme de 277,085 fr. 36 c. ; les travaux sont commencés, en ce qui concerne les fondations. Dès que le temps le permettra ils reprendront avec activité.

Le projet de bains et lavoir publics, adopté depuis le 13 mai 1857, était, en quelque sorte, enrayé par suite de la difficulté de completer la société à laquelle cet établissement devait être concédé. Sur notre proposition, vous avez voté la participation de la ville dans cette affaire, à raison de la moitié des actions. Maintenant les travaux de construction sont achevés, l'ameublement est en grande partie fourni et l'on pourra incessamment organiser le service de l'exploitation.

L'église du Tilleul, votée le 23 septembre 1859, est terminée quant au vaisseau. Nous aurons prochainement à vous entretenir des détails d'intérieur et des formalités à remplir pour que ce monument reçoive la destination religieuse en vue de laquelle il a été érige.

Le presbytère sera prêt à recevoir le curé ou le desservant de la nouvelle paroisse dès qu'il sera nommé.

L'établissement de la distribution d'eau de la Lys qui est d'une importance capitale pour les villes de Roubaix et de Tourcoing avance progressivement mais sans précipitation, parce que l'on s'exposerait à de grands désastres si, par un empressement mal entendu, on négligeait une seule des précautions nécessaires pour assurer la solidité des ouvrages.

Par nos pressantes instances, nous avons obtenu le décret impérial qui nous autorise à conditionner les cotons. Nous n'attendons que l'envoi de nouveaux statuts pour faire à notre Condition publique cette utile addition.

Voici maintenant les projets nouveaux dont nous avons pris l'initiative et qui ont été adoptés par le Conseil :

Création d'une caisse de retraite pour les pompiers, votée le 20 novembre 1860.

Adoption en principe de la construction d'un grand egout collecteur, par délibération du 29 novembre 1860. La première section de cet égout est faite sous le sol des rues du Grand-Chemin et de l'Epeule, depuis l'Abreuvoir de la ville. L'adjudication a eu lieu le 12 septembre 1861.

Etablissement d'un Square sur le terrain de l'ancien cimetière. Il est entièrement termine.

Un projet d'établissement d'un vaste boulevard sur les hauteurs de Barbieux, a été pris en consideration le 13 decembre 1860. La solution de cette importante affaire ne depend pas de nous seuls. Nous en avons preparé l'instruction et quand le moment sera venu, nous soumettrons notre projet à l'autorité superieure.

Ecoles et Bureau de Bienfaisance à Blanchemaille. L'idée première de ce projet remonte à l'administration qui nous a précédés et qui avait, par prévision acquis le terrain de Mlle Delobel ; mais sa présentation devant le Conseil n'a eu lieu que le 3 octobre 1860. Diverses modifications qu'il a fallu faire aux plans en ont retardé l'exécution ; mais aussitôt l'autorisation obtenue, nous avons fait le nécessaire pour hâter l'adjudication qui a été passée le 17 octobre dernier. Les travaux entrepris de suite sont aussi avancés que le temps a pu le permettre.

Le dégagement de la place du Trichon a été vote le 17 mai 1861, et il serait déjà effectué si ce projet ne se liait pas à celui du deplacement de l'école mutuelle et de l'etablissement d'une école professionnelle de tissage. Les études commencées à ce sujet ont été interrompues par l'accident arrivé à M. Lepers, architecte.

Des horloges étaient réclamées depuis longtemps pour l'église Notre-Dame et l'Hôtel-de-Ville. Votees le 21 mai dernier, elles n'ont pas tardé à être mises en place.

Un caveau d'attente avait été projeté dès l'établissement du cimetière. Nous l'avons executé et l'on s'occupera ultérieurement d'une chapelle.

Le projet de marché aux poissons, adopté par vous dans la séance du 4 decembre 1861, a été renvoyé par la commission départementale des bâtiments civils pour qu'il y soit apporté des modifications. Cette affaire sera l'objet d'une proposition que nous allons vous faire.

Si de ces constructions diverses, nous passons aux travaux qui concernent la voie publique et l'écoulement des eaux souterraines, nous avons une longue liste à dérouler.

Acceptation de la rue des Longues-Haies, de celles des Jardins, de la Croix, de St-Maurice, prolongement de la rue Pétart.

Redressement de l'ancien chemin de Tourcoing à Lannoy.

Travaux de pavage dans les rues du Château, St-Antoine, l'Epeule, de la Tuilerie, d'Inkermann, contour de l'église St-Martin et rue du Curé, ceux de la rue Latérale, de la rue de l'Ermitage, de celle du Square et de celle de la Croix, commenceront au premier beau temps.

Quant aux chemins de la campagne, nous avons complété le pavé du chemin d'Hem, fait ceux de l'ancien chemin de Roubaix à Tourcoing et de Cartigny, élargi celui du Moulin, réparé tous les sentiers pavés et fait un trottoir à l'embranchement de l'Epeule.

Pour l'amélioration des trottoirs de la ville, nous avons employé 12,000 francs à valoir sur la première annuité du crédit de 45,000 francs, que vous nous avez accordé.

Nous avons aussi contribué largement à l'amélioration de la route départementale N° 14 et du chemin de grande communication N° 9.

Enfin nous avons construit des aqueducs ou tronçons d'aqueducs, rues de la Tuilerie, de la Place-Verte, du Square, de l'Ermitage et hameau Trois Ponts. Il nous reste à faire celui de la rue des Longues-Haies pour lequel des fonds sont votés, et l'adjudication a été passée le 6 de ce mois, avec celle du pave et de l'aqueduc de la rue des Longues-Haies.

Voilà, messieurs, les témoignages matériels de l'emploi de notre temps et de la manière dont l'administration a rempli ses devoirs pendant les 18 mois qui viennent de s'écouler.

Nous ne devons pas vous cacher que la majeure partie des ressources que vous aviez genereusement mises à notre disposition, est employée ou engagée conformement à vos intentions et qu'il faut nous borner à achever ce qui est commencé sans nous lancer dans de nouvelles entreprises, à moins qu'il n'y ait une nécessite absolue qui nous y force ; mais alors, il faudrait suivant le principe adopté nouvellement par l'Etat, créer des ressources spéciales pour ces depenses extraordinaires.

Voici, du reste, comment se présentent les comptes de l'exercice qui vient de finir, défalcation faite des sommes importantes que nous devons tenir en reserve pour les travaux en cours d'exécution tels que la distribution d'eau, l'hôpital, l'abattoir, les écoles et une foule d'autres.

Les recettes de 1861 donnent actuellement un excedent sur les prévisions de. . . . . fr. 126,568-69

Les dépenses votées postérieurement au budget supplementaire s'élèvent à. 32,048-92

Il ne reste donc de vraiment disponible que. fr. 94,519-77

Et dans des circonstances difficiles comme celles qui peuvent encore se présenter, on ne doit toucher à cet excédent qu'avec beaucoup de reserve.

Nous aurons à la vérité des annulations de crédit pour environ 15,000 fr. sur des dépenses qu'il nous a été possible de réduire ; mais cette bonification ne pourra donner lieu qu'à un revirement de credits, attendu que nous avons une insuffisance de 13,000 fr. sur d'autres articles de dépense, ce qui fera dans un instant l'objet d'une proposition motivée.

Nous avons cru devoir, Messieurs, à l'ouverture de cette session vous renseigner exactement sur la position financière de la ville, afin que vous puissiez deliberer en connaissance de cause sur les affaires qui vien[illegible]

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Résumé de la séance du 3 février 1862.

Membres présents : MM. Ernoult-Bayart, maire ; Julien Lagache, Constantin Descat et Renaux-Lemerre, adjoints ; Tiers-Bonte, Pierre Lepers, Louis Watine, Edouard Hannart, Dellebecq-Desfontaines, Motte-Bossut, Edouard Delattre, François Duthoit, Auguste Duriez, Henri Delattre, Pierre Parent, J. Delerue-Dazin, Achille Wibaux, François Frasez, Henri Ternynck, Edouard Debuchy, Henri Desobrie, Charles Bourbier, Achille Dewarlez, conseillers.

Empêché : M. A. Mimerel fils.

Absents de la séance : MM. Guillaume Lefebvre, César Piat, Denis Salembier, Roussel-Dazin, Dubar-Delespaul, J.-B. Ferret.

M. Pierre Parent est nommé secrétaire pour la session.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier est lu et adopte.

1. Communication par M. le maire d'un exposé sur les travaux terminés ou en voie d'exécution et d'un aperçu de la situation financière de la ville. (Voir au numéro de ce jour).

2. Demande de divers crédits supplémentaires pour solder des dépenses de l'exercice 1861. — Accordé.

3. Délibération sur l'utilité publique de la construction et de l'entretien des trottoirs.

4. Vote d'un crédit supplémentaire de 11,000 fr pour les dépenses de l'hospice et de l'hôpital en 1861.

5. Offre d'un terrain près de l'église du Tilleul. — Renvoyée à une commission composée de MM. Dewarlez, Edouard Delattre et Frasez.

6. Vote d'un credit de 700 fr. pour objets matériels nécessaires au service de l'octroi.

7. Demande de suppression d'un sentier aboutissant d'un côte à la rue d'Inkermann et de l'autre au Chemin-Vert. — Renvoyé à la Commission ci-dessus nommee.

8. M. le maire donne connaissance au Conseil d'une série d'observations sur le projet de construction d'un marché aux poissons. Il résulte de ces observations que l'execution du projet n'est pas praticable avec la somme votée et qu'il y a lieu de provoquer une nouvelle déliberation du Conseil, soit pour augmenter le crédit, soit pour restreindre les proportions et simplifier les détails du marché à construire. — L'examen de cette question est renvoyé à l'examen de l'ancienne Commission.

Résumé de la séance du 19 février.

Membres présents : MM. Ernoult-Bayart, maire ; J. Lagache et C. Descat, adjoints ; Tiers-Bonte, Guillaume Lefebvre, Pierre Lepers, Louis Watine, Dellebecq-Defontaines, Motte-Bossut, Edouard Delattre, F. Duthoit, Auguste Duriez, Denis Salembier, Henri Delattre, Pierre Parent, Delerue-Dazin, Achille Wibaux, Dubar-Delespaul, F. Frasez, Henri Ternynck, Ed. Debuchy, Henri Desobrie, Mimerel fils, Charles Bourbier, A. Dewarlez.

Indisposé : M. Edouard Hannart.

Empêché : M. Renaux-Lemerre.

Absents : MM. César Piat, Roussel-Dazin, J.B. Ferret.

Secrétaire, M. Pierre Parent.

Le procès-verbal de la séance du 10 février est lu et adopté.

1. Plan d'ouverture d'une place publique à la Fosse-aux-Chênes. — Renvoyé à une Commission composée de MM. Henri Delattre, F. Duthoit, Dellebecq, Mimerel et Dewarlez.

2. Rapport sur une offre de terrain près de l'église du Tilleul. — Renvoyé à la session de mai.

3. Acceptation d'un projet de prolongement de la rue du Nouveau-Monde.

4. Projet [illegible] écoles au Trichon adopté en [illegible] On devra s'occuper de suite des [illegible]

5. [illegible] de suppression d'un sentier [illegible] donne ses droits sur le [illegible] à la rue d'Inkermann [illegible] sous réserve des droits des riverains.

6. Supplément de crédit pour la première section de l'aqueduc collecteur.

7. Réception de travaux de pavage dans l'ancien chemin de Tourcoing.

8. Nouvelle délibération sur l'acception de la rue Saint-Maurice.

9. Proposition de classement de la rue de l'Homelet et de l'élargissement de son pavé. — Renvoyée à la Commission désignée à l'article 1er ci-dessus.

10. Déclaration d'utilité publique de l'élargissement de la rue du Bois.

11. Demande de pavage d'une portion de la rue des Arts vers l'Epeule. — Rejetée attendue que la rue des Arts n'est pas reconnue par la ville.

12. Decompte de l'achat de la revente des tissus étrangers, achetés par la Chambre consultative. — Approuvé.

13. Proposition de réduction de droits d'octroi sur les huiles, les savons et les tuyaux en fer de fonte. — Adoptée.

14. Compte de recettes et dépenses du canal en 1861. — Approuvé.

15. Construction d'une marquise au-dessus de la bascule de l'abattoir. — Votée.

16. Vote de 200 fr. pour placer des bancs dans les allees du cimetière.

17. Proposition de l'administration du gaz pour la reparation et l'entretien du pave des rues. — Ajournée.

18. Offre à la ville de la rue du Moulin-Brûlé et de celle du Chemin-Vert. — Renvoyée à la Commission déjà nommée.

Plusieurs Membres présentent des observations qui ne donnent lieu à aucun vote. Ensuite la session de février est close.

Nous recevons chaque jour des plaintes et des observations sur la manière dont le traité de commerce est interprété et douane et sur la *singulière* facilité accordée aux fabricants anglais pour l'entrée de leurs produits en France.

On trouvera plus loin, dans notre bulletin commercial de Tourcoing, des faits qui sont de nature à éveiller l'attention de nos industriels.

Faut-il admettre que les instructions données aux employés des douanes autorisent des fraudes aussi considérables ?

Doit-on supposer, que la nécessité dans laquelle on se trouverait de préempter, pour les revendre à vil prix, des marchandises declarees en dessous de leur valeur, causerait au tresor des pertes importantes et que c'est là le motif de ce que nous voulons bien appeler des *facilités* ?

Nous nous bornons à poser ces questions sans chercher à les résoudre, à ce que nos industriels jugent et surtout qu'ils apprécient.

Nous remplissons un devoir en signalant les faits graves motivés par les plaintes qui nous sont adressées. Il s'agit ici d'un *vol organisé* dont l'industrie anglaise se rend chaque jour coupable.

Le mal nécessite un remède énergique ; il faut que ce mal soit réprimé. N'avons-nous pas le droit d'exiger la rigoureuse exécution du traité ?

Peut-être arrivera-t-on par ce moyen à conjurer, en partie, les pertes éprouvées par notre fabrique.

C'est seulement alors que nous pourrons nous réjouir avec le *Constitutionnel*, et dire peut-être un jour avec M. Villa*que la vaillante industrie de Roubaix saura reconquérir le terrain qu'elle semble avoir perdu.*

J. REBOUX.

---

douloureuses qui la préoccupaient. En était-elle obsédée en dépit de ses efforts, elle s'asseyait à son piano, épanchait en sons plaintifs la tristesse de son âme, et cette tristesse s'adoucissait bientôt grâce à l'influence magique de l'art qu'elle aimait tant.

Et quand il lui arrivait de rencontrer Edmond, elle étonnait Eugénie par son empire sur elle-même. Une fois la première emotion surmontée, elle montrait une aisance, un naturel, une vivacite de conversation capables de tromper l'œil le plus clairvoyant.

Neanmoins, ce qu'il y avait alors d'un peu febrile dans sa gaité inspirait des doutes au comte sur l'indifférence qu'elle feignait. L'observant à la dérobée dans les moments ou elle s'en doutait le moins, il surprenait parfois dans ses yeux une expression qui lui rendait de l'espoir. Mais en vain interrogeait-il la vicomtesse sur les sentiments de son amie, il n'obtenait jamais que des reponses évasives.

« Non, se dit-il un jour, je ne puis supporter plus longtemps un tel supplice. Il faut que je sorte d'incertitude. La fête de Felix va réunir à Auteuil tous ses amis ; Alice y sera ; je saisirai cette occasion de m'expliquer avec elle et de lui offrir ma main... Et Laure ? et mon pere ? Mais Laure est une coquette que je ne puis aimer ; nous serions malheureux ensemble, et mon pere ne veut pas mon malheur. Lui-même, il aura une vieillesse bien plus douce, si une femme du mérite d'Alice consent à l'embellir.

Une fois sa resolution prise, le comte attendit avec impatience la fête de M. d'Orange.

—

CHAPITRE VI.

Nous avons entendu Mme d'Avigny s'étonner et se plaindre de l'excès d'indulgence, de l'affection même de son mari pour Norbert et sa famille.

Cette affection était-elle sans motifs ? non ; M. d'Avigny, malgré son cœur bon et aimant, ne l'aurait pas éprouvée pour un homme qu'il en aurait su indigne. Norbert avait merite son estime et sa confiance par les capacités, le zele dont il avait fait preuve comme caissier. Mais ce n'était pas tout : en causant avec lui, d'Avigny avait découvert chez cet homme, aux manières modestes et réservées, des sentiments delicats, un noble cœur, une instruction assez étendue, et il s'était mis à lui faire de temps à autre de longues visites, à passer quelquefois des soirées entières auprès de lui et de sa charmante femme. Le riche industriel enviait le sort de son commis ; lui, il n'avait pas d'intérieur ; il ne rencontrait chez l'orgueilleuse Henriette que caprices, tyrannie, amour des plaisirs et du luxe. Quand il voyait Mme Norbert, alors jolie, fraiche et souriante comme nous avons trouvé Alice au début de notre histoire, entourer son mari de soins affectueux et ne chercher le bonheur que dans leur amour et dans les caresses de leur petite fille, il se disait en soupirant :

« Moi aussi, je suis époux et père ; mais ma femme vit pour le monde et non pour moi, et elle fait élever à la campagne, loin de nous, notre pauvre petit enfant, dont la presence ici entraverait ses plaisirs ! »

Et son cœur se remplissait d'amertume ; mais alors déjà il savait se résigner, et il s'efforçait d'oublier le vide et la tristesse de son existence pour jouir du bonheur d'autrui.

Un soir qu'il était seul dans son cabinet, Mme Norbert entra sans s'être fait annoncer. Elle était si pâle, elle avait les traits si bouleversés et la démarche si chancelante qu'il fut effrayé à sa vue. S'apercevant qu'elle avait peine a se soutenir, il s'empressa de lui offrir un fauteuil. Mais elle se jeta à ses genoux en s'ecriant à travers mille sanglots :

« Grâce ! grâce ! il est bien coupable ; mais, par pitié, ne le perdez pas ! »

C'était le jour de la disparition de Norbert ; elle venait de recevoir la lettre lui annonçant son départ.

D'Avigny, stupéfait, la regardait sans la comprendre ; comment aurait-il pu deviner qu'il s'agissait de Norbert ?

Il la releva avec bonté, la fit asseoir malgré elle et lui demanda l'explication de ses etranges paroles.

Oh ! quelle torture pour cette pauvre femme ! avouer la honte de son mari, dire à l'homme qui l'honorait de sa confiance et de son affection : « Il vous a trompé, il n'est plus digne de votre estime ! » Elle crut qu'elle allait mourir de confusion et de douleur.

Il l'ecouta en silence, le front pâle et la mine consternée. Quand elle eut fini, il resta plongé quelques minutes dans un morne abattement ; puis il s'écria d'une voix déchirante :

« Encore une illusion détruite ! A qui me fier maintenant ? Norbert, Norbert, moi qui t'avais cru si vertueux ! »

Il se promenait avec agitation, un amer désenchantement peint sur la physionomie.

« Oh ! ne le maudissez pas ! dit la jeune femme d'un ton suppliant. Son cœur n'est pas coupable ; le désespoir seul l'a poussé à cette extrémité.

— Je ne le maudis pas, madame ; mais sa conduite m'afflige. J'ai peine à lui pardonner d'avoir oublié que j'etais son ami. N'aurait-il pas dû s'adresser à moi, me dire franchement sa position ? Non il ne m'aimait pas comme je l'aimais ; sinon, il n'aurait pas rougi de m'appeler à son aide. »

Ces mots furent prononcés avec plus de tristesse que de colère, et Mme Norbert, sentant que le reproche était fondé, n'essaya point de justifier son mari.

« Helas ! reprit-elle, vous avez raison, et ce titre d'ami que vous prenez ajoute encore à ma honte et à ma douleur. Et pourtant, c'est cette même amitie qui me donne un peu d'espoir. Je vous connais trop bon, trop généreux pour vouloir le deshonneur d'une famille à laquelle vous vous interessiez hier encore. Oui, quelque chose me dit que vous n'intenterez pas de poursuites contre Norbert, que vous épargnerez cette souillure à notre nom ! »

Et, les mains jointes, ses yeux noyés de pleurs leves sur lui avec un mélange d'anxiété et de confiance, elle l'implorait du regard et du geste plus encore que de la voix.

Il la considéra quelques instants sans mot dire, puis il répliqua d'un ton ému :

« Vous m'avez bien jugé, madame ; je vous en remercie. Comptez sur ma discretion ; ce silence que vous me demandez, je vous le dois, à vous si digne d'estime et de respect, je le dois à votre enfant, dont l'avenir peut en dépendre, et surtout je me la dois à moi-même. Je rougirais trop de déclarer que l'homme qui possédait ma confiance et mon amitié n'est qu'un voleur. »

A ce mot, Mme Norbert poussa un cri perçant, et une douleur si poignante éclata sur son visage que d'Avigny eut regret d'avoir prononcé cette imprudente parole.

« Un voleur ! répéta-t-elle avec désespoir. Oh ! vous ne me croyez donc pas quand je vous proteste que son cœur est resté pur, qu'il croyait me faire qu'un emprunt, que de fatales circonstances...

— Pardon, madame ; je n'ai jamais douté de votre parole ; excusez un mot trop dur que le chagrin seul m'a arraché.

— Et vous me promettez de tenir l'affaire secrète ?

— Je vous le jure !

— Et moi, dit-elle en relevant la tête et en étendant la main, je m'engage sur l'honneur à travailler tant que mes forces me le permettront et à élever ma fille à travailler comme moi pour acquitter peu à peu la dette de son père.

— Vous, madame ! par quel moyen...

— Ne vous en inquiétez pas ; Dieu viendra à mon secours. Norbert d'ailleurs, s'il peut survivre à ce deplorable événement... »

Elle s'interrompit ; les larmes l'étouffaient la voix.

« Eh bien, madame, Norbert...

— Je le connais assez pour être convaincue que, lui aussi, il considérera ces trente mille francs comme une dette sacrée, et qu'il fera l'impossible pour vous les restituer un jour.

LA VICOMTESSE DE LEACHY.

(La suite au prochain numéro).